



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

Plan d'actions de restauration de milieux ouverts oligotrophes acides Le cas du bassin versant de l'étang du Bourdeau

Contexte général :

Les milieux oligotrophes acides sont des habitats naturels typiques des zones de moyennes altitudes du massif central. Ces habitats se succèdent en série le long d'un gradient hygromorphique allant des tourbières, pour les zones humides aux landes et pelouses sèches pour les habitats secs. L'ensemble de ces milieux ont **une solidarité écologique** au niveau d'un même bassin versant lorsqu'ils sont en contact. Le bon fonctionnement écologique de chaque habitat est interdépendant les uns des autres. L'ensemble de ces habitats sont aujourd'hui menacé à l'échelle de l'Europe et sont visés par la Directive Habitats (42/93), qui a pour objectif leur préservations.

Sur le territoire Limousin, l'évolution récente de l'occupation du sol a connu des modifications profondes au niveau des bassins versants. Les versants secs, sur lesquels se développaient, jusqu'au début du XXème siècle, des milieux agro-pastoraux comme les pelouses et les landes, ont très fréquemment été convertis en plantation résineuse. Cette conversion a entraîné la disparition drastique d'importante surface de pelouse et de lande qui du fait sont devenues des habitats menacés de disparition à l'échelle de l'Europe. La surface des landes a diminué en un siècle de 98% sur le territoire Limousin (*BONHOMME M. 2011 – Guide de gestion des landes, retour d'expérience en Limousin (Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin, Saint-Gence (France). 124p.)*)

Les milieux en contre bas des versants, souvent humides voire tourbeux, ont moins été aménagés du fait des contraintes fortes de ces habitats. Néanmoins, le développement de peuplement résineux sur leurs versants a profondément bouleversé leur fonctionnement écologique, provoquant une dégradation de l'état de conservation. L'alimentation des tourbières est modifiée directement par les plantations résineuses, interceptant les précipitations, qui avant ruisselaient sur les versants en milieux ouverts. La fermeture des milieux sur les versants modifie également les conditions microclimatiques de la tourbière (changement du régime des vents, ombre portée). En plus de la perturbation des conditions écologiques, la disparition des milieux ouverts secs sur les bassins versants des tourbières entraîne une perte de biodiversité avec l'enclavement des tourbières au sein d'un bassin versant enrésiné. La rupture des corridors écologiques bloque les échanges autant au niveau de la faune que de la flore. L'isolat des milieux tourbeux entraîne irrémédiablement une dégradation de leur état de conservation.

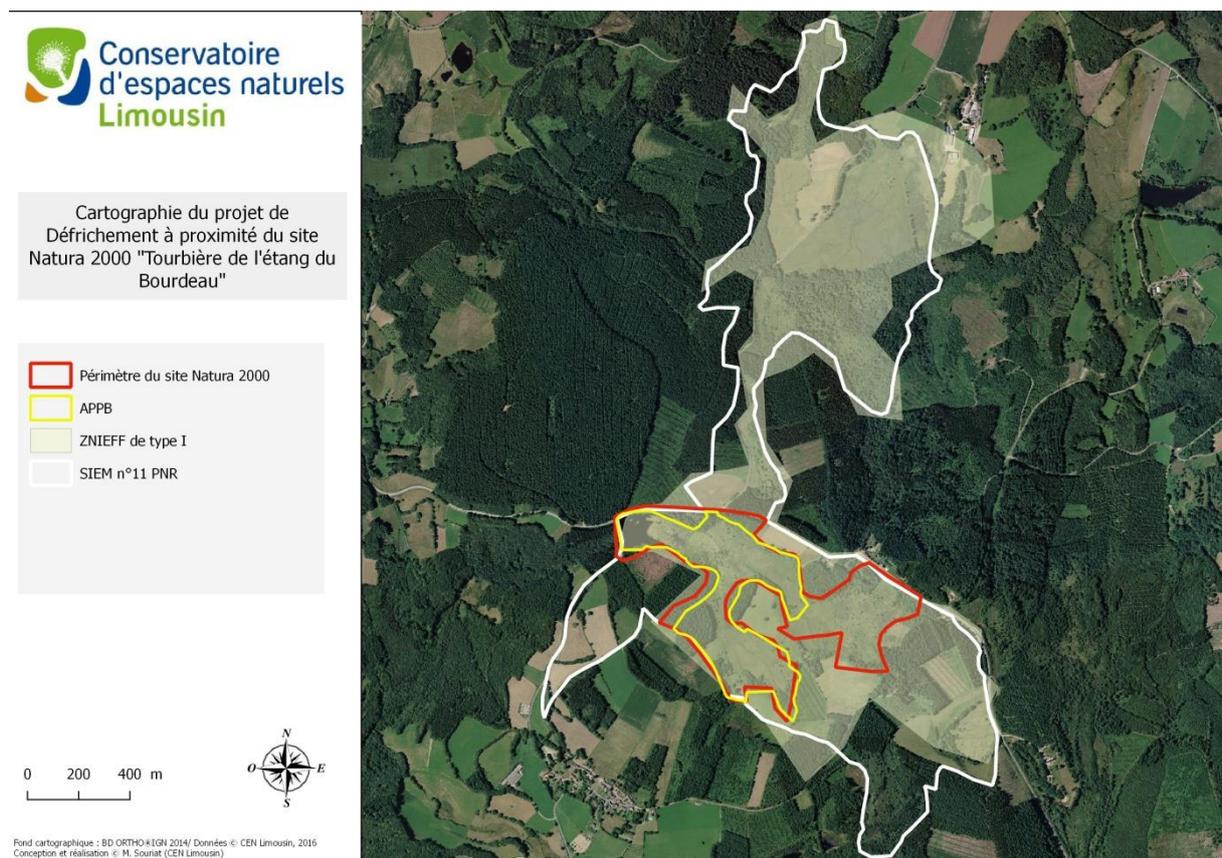
Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin œuvre depuis 1992 à la préservation des milieux naturels remarquables du Limousin. Gestionnaire de plus de 3 000 hectares en Limousin, il agit dès qu'il en a la possibilité, pour recréer les conditions écologiques favorables au bon fonctionnement des écosystèmes naturels d'un bassin versant. Sur plusieurs sites formant des éco-complexes dont il a la gestion, il a entrepris de convertir des plantations résineuses en milieux ouverts (pelouses, landes) afin de recréer la connexion entre zones humides tourbeuses et milieux secs du bassin versant.

Le site du Bourdeau :

L'étang et la tourbière du Bourdeau se situent sur la Commune de St Pardoux Morterolles en Creuse (23) dans l'ex Région Limousin. Ils forment un site naturel exceptionnel autant par les espèces végétales et animales qui y vivent que par les milieux qui s'y développent. Ils se trouvent typiquement dans ce cas de figure décrit ci-dessus : le fond du vallon est constitué d'une vaste tourbière d'un très grand intérêt patrimoniale au sein d'un bassin versant immédiat fortement enrésiné.

L'intérêt du site est reconnu par de nombreux classements et désignations :

- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la Tourbière de l'étang du Bourdeau en 1989 sur une surface de 24 ha
- ZNIEFF de type I 740006100 Etang-Tourbière du Bourdeau de 179 ha
- Site Natura 2000 / Directive Habitat ZSC « FR7401125 Tourbière de l'étang du Bourdeau » désigné en 2007 sur une surface de 39 ha
- Site d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) PNR Millevalches N°11 Tourbière de l'étang du Bourdeau désigné en 2004 sur 199 ha.



Les activités principales sont l'agriculture, la sylviculture et la chasse. Les prairies humides et la tourbière sont gérées par pâturage bovin de vache limousine de manière extensive, contribuant ainsi à maintenir en bon état de conservation de ces espaces ouverts. Autour de l'étang, les résineux ont remplacé les anciennes landes sèches et hêtraies.

Des milieux et espèces à enjeu identifiés :

Milieux remarquables :

- 3110 ; Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
- 6230 ; Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
- 6410 ; Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*)
- 7110 ; Tourbières hautes actives
- 7120 ; Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
- 7140 ; Tourbières de transition et tremblants

Espèces remarquables :

- 1355 ; *Lutra lutra* (Loutre d'Europe)
- *Andromeda polifolia* (Andromède à feuilles de polium)
- *Drosera rotundifolia* (Droséra à feuilles rondes)
- *Utricularia australis* (Utriculaire citrine)
- *Hammarbya paludosa* (Malaxis des marais)
- *Oxygastra curtisii* (Cordulie arctique)
- *Sympetrum danae* (Sympétrum noir)

Le CEN Limousin est intervenu dans la rédaction des deux documents d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Tourbière de l'Etang du Bourdeau » (2001- 2007- et 2008-2013). Depuis 2002, il assure l'animation. A partir de 2005, la loi DTR sur la « démocratie des territoires ruraux » permet à des collectivités de porter des projets ruraux. L'ex Communauté de communes Bourgneuf-Royère de Vassivière devient alors maître d'ouvrage du DOCOB à partir de 2008 avec la forte implication de la commune de Saint Pardoux de Morterolles. S'ensuit une collaboration étroite entre la Communauté de communes, la commune et le CEN Limousin.

Le Conservatoire devient propriétaire de 15 hectares de cette tourbière en 2002, une protection foncière forte pour ce site majeur. Puis grâce aux outils Natura 2000 (contrat), des financements sont débloqués et permettent de restaurer des zones vieillissantes de tourbière (gyrobroyage, coupe de ligneux) et d'installer un parc fixe de pâturage. Un éleveur local de vache Limousine contractualisera avec l'Etat (MAEC) pour la gestion courante de la tourbière par pâturage extensif.

L'objectif de ces actions est de recréer des milieux ouverts : tourbière, prairies, pelouse ou lande via des itinéraires techniques de réouverture puis d'entretien courant. La restauration de milieux ouverts oligotrophes secs (lande sèche, pelouse à nard) attenante à la tourbière se fait dans la lignée de ces opérations.

Tout ce temps, la sensibilisation du grand public et des scolaires reste au cœur des préoccupations de la Commune, de la Communauté de Communes, du PNR Millevaches et du CEN Limousin. Outils de communication, aménagements du site pour l'accueil du public, animations grand public et sorties périscolaires, tout est mis en œuvre en ce sens. Les derniers aménagements datent de 2017 et permettent une circulation encadrée et sécurisée du public au plus près des tremblants de la tourbière. Ce parcours ludique invite les enfants dans cet apprentissage des milieux naturels.

Présentation du projet de restauration de milieux ouverts secs oligotrophes

La notion de défrichement, tel que le détaille le Code Forestier, associe la coupe du boisement et le changement de destination de la parcelle. Dans ce projet de restauration de milieux ouverts secs oligotrophes (landes sèches, pelouses), l'objectif est bien de défricher le milieu dans un objectif de reconquête de milieux patrimoniaux rares à l'échelle régionale et européenne.

La loi biodiversité du 28 décembre 2016 a ajouté à l'article L341-6 du Code Forestier la possibilité de ne pas soumettre l'autorisation de défrichement à une compensation [Lorsqu'il existe un document de gestion ou un programme validé par l'autorité administrative dont la mise en œuvre nécessite de défricher, pour un motif de préservation ou de restauration du patrimoine naturel ou paysager, dans un espace mentionné aux articles L. 331-1, L. 332-1, L. 333-1, L. 341-2 ou L. 414-1 du code de l'environnement, dans un espace géré dans les conditions fixées à l'article L. 414-11 du même code ou dans une réserve biologique créée dans une zone identifiée par un document d'aménagement en application des articles L. 212-1 à L. 212-3 du présent code].

Un décret d'application doit encadrer et préciser les conditions auxquelles les documents de gestion ou programmes doivent répondre. Pour l'application de l'exemption en référence au L414-11 du C.E., le projet de décret prévoit que " le plan d'actions du conservatoire régional d'espaces naturels agréé dans les conditions fixées par l'article L. 414-11 du code de l'environnement et tel que prévu aux articles D. 414-30 et D. 414-31 du même code précise les motifs de défrichement et identifie les zones à défricher à l'échelle 1/25000ème". En référence à ces articles du Code de l'Environnement, le CEN Limousin répond au Plan d'Action Quinquennal « 2013-2017 » validé par son agrément Etat/région (octobre 2012). Ce plan d'action est en cours de renouvellement « PAQ 2018-2022 » avec son agrément Etat/Région.

En 2015, le CEN Limousin se porte acquéreur de la parcelle B412 sur la commune de Saint Pardoux Morterolles pour une surface de 2 ha 20 a 40 ca. Il s'agit d'anciennes plantations exploitées en 2014 ; depuis un reboisement naturel s'opère (Cf. Photo ci-contre). Cette parcelle est située au sein d'un massif forestier plus vaste (> 4 ha), essentiellement constitué de résineux. Aussi et conformément aux textes, le présent document a pour objectif d'argumenter et de localiser le programme de restauration et de gestion définit sur les deux parcelles B412 et B413 (achetée en 2002) au regard des enjeux de conservation et de préservation du patrimoine naturel de la Tourbière de l'étang du Bourdeau dans son ensemble.



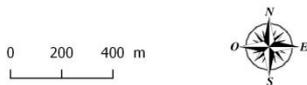
Illustration de la parcelle à défricher. S.Catoir - CEN Limousin, 2017

Les parcelles à défricher ne se situent pas dans le périmètre de l'APPB, jouxtent et superposent légèrement le périmètre du site Natura 2000 (sur la parcelle B413), et appartiennent au périmètre de la ZNIEFF et du SIEM du PNR Millevaches.

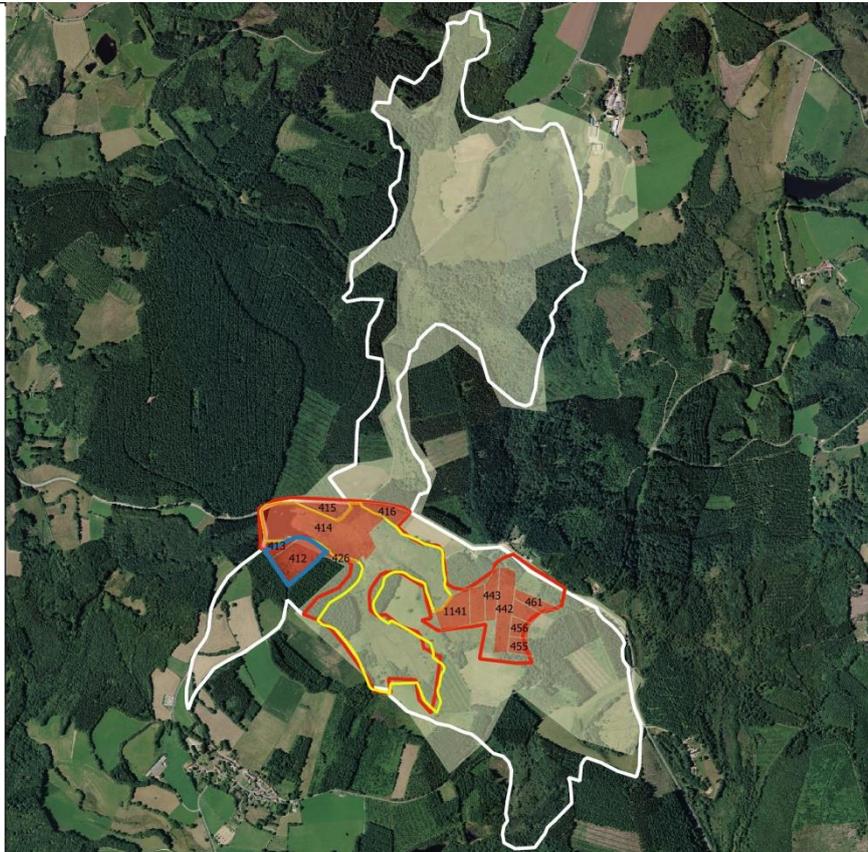


Cartographie du projet de Défrichement à proximité du site Natura 2000 "Tourbière de l'étang du Bourdeau"

- Périmètre du projet de Défrichement
 - Périmètre du site Natura 2000
 - APPB
 - ZNIEFF de type I
 - SIEM n°11 PNR
- Parcellaire**
- CEN LIMOUSIN

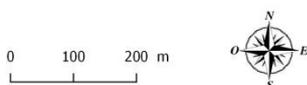


Fond cartographique : BD ORTHO ©IGN 2014/ Données © CEN Limousin, 2016
Conception et réalisation © M. Souriat (CEN Limousin)



Cartographie du projet de Défrichement à proximité du site Natura 2000 "Tourbière de l'étang du Bourdeau"

- Périmètre du site Natura 2000
 - Périmètre du projet de Défrichement
- Parcellaire**
- CEN LIMOUSIN



Fond cartographique : BD ORTHO ©IGN 2014/ Données © CEN Limousin, 2016
Conception et réalisation © M. Souriat (CEN Limousin)



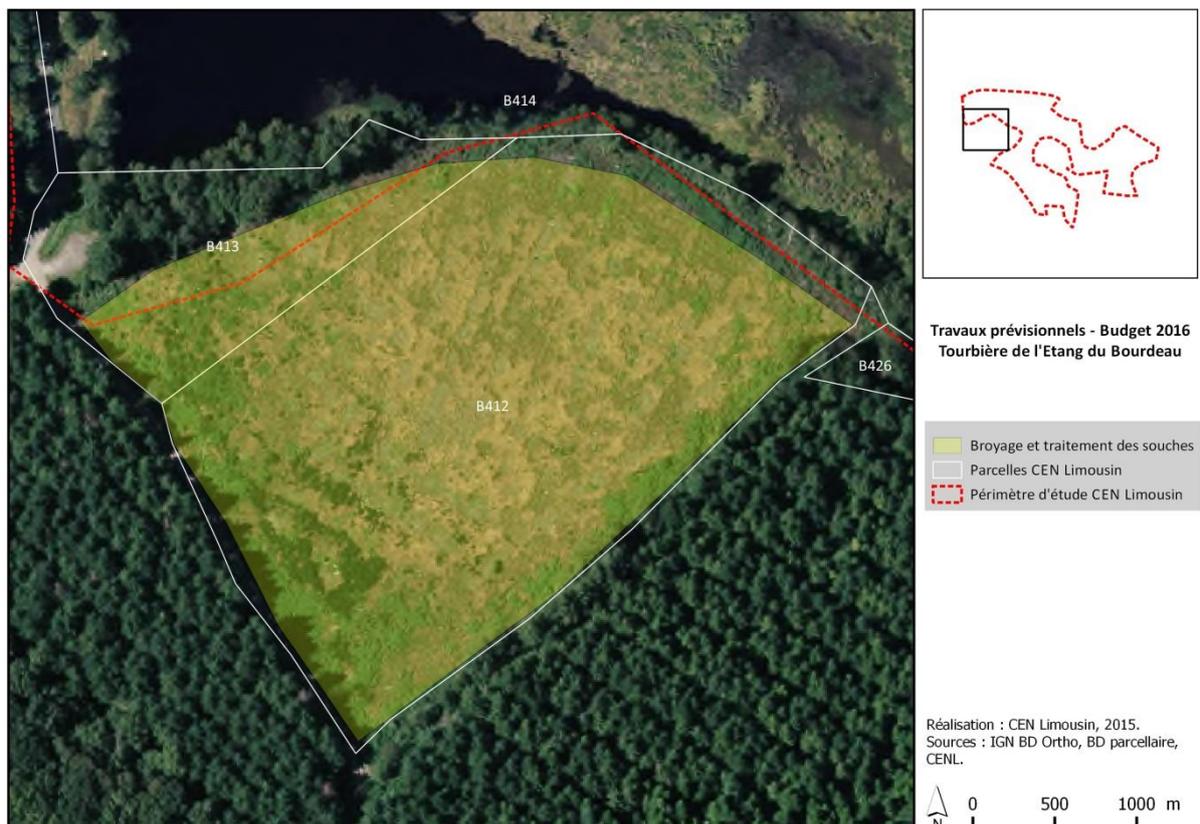
Propriété du CEN Limousin, ces parcelles sont considérées comme partie intégrante des sites du Conservatoire. Ce dernier compte entreprendre des travaux de restauration écologique en poursuivant l'objectif "de la reconquête de milieu agropastoral ouvert oligotrophe" sur 2 ha 17 a 57 ca (arrondi à 2.2ha) (Cf. Carte ci-après). Ces actions répondent aux objectifs et actions du DOCOB, même si nous sommes hors périmètre :

- IV / Maîtrise foncière et d'usage des HIC
- Faciliter la mise en œuvre du document d'objectifs : restauration par bucheronnage, constitution de parcs fixes de pâturage, entretien par pâturage bovin extensif...
 - V / Bucheronnage – Débroussaillage des HIC agri-pastoraux
- Restaurer les parcelles de HIC, sensibles à la fermeture du milieu par boisement spontané
- Couper les rejets de souche après bucheronnage de restauration

Au sein des périmètres ZNIEFF et SIEM, les milieux de pelouses et de landes sèches sont quasi-absents des inventaires. Ces habitats secs patrimoniaux se réfugient sur quelques bordures ou talus et sont peu ou pas cartographiés. Alors qu'à l'échelle du bassin versant, les boisements de conifères dominent largement. **De fait, la reconversion en lande et pelouse sèche des deux parcelles constitue un intérêt majeur pour le bassin versant.**

Les travaux sont programmés en deux temps. Un dessouchage et broyage de la parcelle est réalisé en priorité courant l'hiver 2017-2018 (Cf. Carte ci-après). Puis, s'en suivent des travaux d'entretien avec la pose d'une clôture fixe et la proposition du parc à un éleveur local de bovins et/ou ovins. Ce parc est à considérer comme un complément des parcs humides d'ores et déjà pâturés dans la tourbière. Ils seront proposés en priorité à l'éleveur actuellement sur site.

Ces travaux sont financés par le budget travaux du CEN Limousin, indépendamment des financements crédités au dispositif Natura 2000.



Le Conservatoire a déjà effectué ce même itinéraire technique sur le site de l'étang de la tourbière de Chabannes (Tarnac, 19) en 2008 sur une surface de 6 hectares, suivi d'une mise en pâturage par un troupeau d'ovin. Cette action avait été menée grâce au soutien du Plan local Agro-environnemental du PNR de Millevaches en Limousin. Après 10 années, les parcelles sont constituées d'une mosaïque de pelouse sèche et de lande (Cf. photos ci-après).



Illustrations des travaux sur la parcelle AT63 après broyage en 2009 à gauche puis en 2012 à droite après quatre saisons de pâturage.